



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

**Certificat relatif à la procédure d'enregistrement
sur le règlement no 2026-575**

Je, soussigné, MARC MARIN, directeur général de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, certifie, par la présente que :

- a) une procédure d'enregistrement pour l'approbation du « *Règlement n° 2026-575* » s'est tenue le 13 mai 2026 de 9 h à 19 h, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2);
- b) le nombre de personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites le 4 mai 2026 sur la liste référendaire concernée s'élève à 2 655;
- c) le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 276;
- d) le nombre de demandes faites est de 10;
- e) le Règlement distinct n° 2026-575 a été approuvé par les personnes habiles à voter concernées. Oui Non
- ou**
- un scrutin référendaire doit être tenu pour que le Règlement distinct n° 2026-575 soit approuvé par les personnes habiles à voter concernées. Oui Non

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, CE 13 MAI 2026.



MARC MARIN
Directeur général et greffier-trésorier